

REPUBLIQUE



TOGOLAISE

**DECLARATION DE M. MANZI KARBOU, CONSEILLER, MISSION
PERMANENTE DU TOGO AUPRES DES NATIONS UNIES, A
L'OCCASION DES TRAVAUX DU COMITE SPECIAL SUR LA CHARTE
DES NATIONS UNIES ET SUR LE RENFORCEMENT DU ROLE DE
L'ORGANISATION**

SESSION 2022

Vérifier au prononcé

NEW YORK, LE 22 FEVRIER 2022

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Représentants,

Ma délégation prend note et salue le rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, publié sous la cote A/76/33. Elle félicite le comité pour son travail et se réjouit de l'engagement de l'ensemble des acteurs dans le processus de la tenue de la présente session.

Alors que nous entamons nos débats sur cette épineuse question du renforcement du rôle de notre organisation commune, les événements nous forcent à reconnaître qu'il nous faut plus d'engagement, plus d'ouverture et de sincérité pour conduire ce processus. En effet, le monde est en proie à de profonds bouleversements, des défis économiques, sécuritaires et environnementaux amplifiés par une crise sanitaire mondiale sans précédent qui a de graves répercussions sociales. De ce fait, la vulnérabilité de nos Etats et de leur interdépendance n'a jamais été autant mise à nu. Jamais, la promotion d'un système multilatéral responsable, ouvert et solidaire n'a paru aussi nécessaire et évident. Pour un multilatéralisme renforcé, il faut que les principaux organes des Nations Unies améliorent le dialogue entre eux pour parvenir au parfait équilibre entre leurs fonctions et leurs prérogatives.

Monsieur le président,

La paix et la sécurité internationales sont mises à mal dans de nombreuses parties du monde. La criminalité transfrontière, le terrorisme et l'islamisme violent fragilisent les fondements d'une société harmonieuse et égalitaire. Dans ce

contexte, les réformes proposées dans le cadre de l'amélioration du régime onusien de la promotion et du maintien de la paix et de la sécurité internationales doivent être examinées prioritairement au cours de cette session.

Ma délégation se réjouit également de la décision du comité d'examiner la question du règlement pacifique des différends entre Etats. Etant au cœur des objectifs de l'ONU, cette question spécifique, prévue et régie par le Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, revêt un caractère crucial pour mon pays.

Le Togo reste également très attaché à la Déclaration de Manille sur le règlement pacifique des différends internationaux dont nous célébrons le 40^{ème} anniversaire et la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte.

Monsieur le président,

Notre attachement au règlement pacifique des différends internationaux ne doit en aucun cas nous détourner de l'impérieuse nécessité de travailler à la non-survenance de ces conflits. La diplomatie préventive doit rester un engagement commun à tous. C'est pourquoi, tout en félicitant le Secrétaire général ainsi que toutes les instances onusiennes pour les avancées notables observées dans ce domaine, ma délégation appelle au renforcement de la collaboration entre l'ONU et les organisations régionales.

Le Togo voudrait pour finir appeler à une plus grande implication des femmes dans ce processus collaboratif afin de lui donner un caractère plus inclusif, durable et forcément plus efficace. **Je vous remercie.**